

Interpellation

1516 Zuber, Moutier (PSA)

Cosignataires: 0

Déposée le: 24.02.2009

Le canton prépare-t-il un regroupement des unités de l'ORP du Jura bernois ?

La crise financière à laquelle l'ensemble des pays industrialisés doit faire face depuis quelques mois ne manquera pas de se traduire au niveau économique par une détérioration sans doute majeure du marché du travail. La hausse généralisée du taux de chômage enregistrée ces dernières semaines en témoigne déjà, alors qu'elle n'illustre pourtant que les prémices de la tourmente à laquelle les pouvoirs publics doivent se préparer.

Compte tenu des grandes incertitudes caractérisant la situation actuelle, le canton de Berne a décidé à juste titre d'accroître les ressources humaines dévolues à l'application de la législation sur l'assurance-chômage fédérale. C'est ainsi que des postes supplémentaires ont été créés en vue de renforcer les effectifs des ORP. Si cette mesure mérite d'être saluée, il n'en va pas de même des intentions que le canton aurait, à en croire certaines rumeurs, de regrouper les unités des ORP des régions Bienne-Seeland et Jura bernois. Il faut en effet rappeler que les ORP sont au service des demandeurs d'emploi et non l'inverse. Dans les circonstances qui prévalent aujourd'hui, il importe plus que jamais de renforcer l'ancrage local des ORP qui doivent être implantés dans le terrain et renforcer le rapport de proximité avec leurs « clients ». Avec le souci de clarifier les intentions réelles du canton, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

1. Le personnel supplémentaire des ORP sera-t-il affecté aux régions proportionnellement à leurs taux de chômage respectifs ?
2. Est-il exact que le canton examine un regroupement des ORP dans la région francophone se traduisant, notamment, par la fermeture du bureau de Moutier ? Dans l'affirmative, quel organe aurait pris une telle décision de principe ? Le Conseil du Jura bernois a-t-il été consulté ? Les communes concernées ont-elles été informées ?
3. Dans la perspective d'une centralisation, comment et par quelle instance le site de regroupement serait-il choisi ? Les communes ont-elles été sollicitées en vue de présenter des offres de locaux ?
4. Le Conseil-exécutif peut-il confirmer que des discussions ont été échangées avec la direction de Swissmetal en vue de l'acquisition par le canton de l'immeuble administratif de La Boillat à Reconvilier ?
5. Le gouvernement ne considère-t-il pas que la crise que nous traversons représente un moment particulièrement mal choisi pour procéder à une centralisation des ORP obligeant les demandeurs d'emploi à des déplacements inutiles ?
6. Le cas échéant, le canton envisage-t-il de prendre en charge les frais de déplacement engendrés par les déplacements auxquels seraient contraintes les personnes à la recherche d'un emploi ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Service de l'emploi du canton de Berne fait partie du beco Économie bernoise. Le canton est subdivisé en quatre régions et 14 ORP, auxquels s'ajoutent six antennes (Langnau, Meiringen, Zweisimmen, La Neuveville, Saint-Imier et Moutier) dirigées par un ORP. Les antennes de Saint-Imier et de Moutier, subordonnées à l'ORP de Tavannes, sont actuellement les seules où du personnel est présent en permanence.

Au cours de l'été 2008, le beco a procédé à une analyse de la répartition géographique de ce service. Il est parvenu à la conclusion suivante : celle-ci reste adéquate et ne nécessite aucune modification. Les rumeurs d'une centralisation imminente sont donc sans fondement.

Les questions posées dans l'interpellation appellent les réponses suivantes :

1. En raison de la hausse du chômage, le beco a mis au concours des postes supplémentaires de conseillers et conseillères en personnel début 2009, également destinés aux francophones. Il va de soi que le personnel supplémentaire est affecté là où la hausse du chômage crée une demande. L'organisation du Jura bernois, qui dispose d'un ORP et de plusieurs antennes, permet de réagir avec souplesse à l'évolution de l'économie et d'affecter le personnel le plus près possible des personnes à la recherche d'un emploi.
2. Comme cela a été dit, le beco a examiné la fonctionnalité des sites du Service de l'emploi dans tout le canton. Il en ressort qu'aucune adaptation n'est nécessaire. Jamais il n'a été question de fermer le bureau de Moutier et aucune décision n'a été prise dans ce sens.
3. Aucune centralisation n'étant à l'ordre du jour, aucun nouveau site de regroupement n'a été évalué.
4. Pendant l'évaluation des surfaces destinées à l'Office régional des poursuites et des faillites du Jura bernois, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) a réclamé les documents concernant l'immeuble administratif de La Boillat à Reconvilier pour les analyser. En raison de la situation et de la qualité des matériaux de construction, l'OIC n'a pas donné suite à l'offre. Il n'y a pas eu de discussions avec la direction de Swissmetal concernant l'acquisition ou la location du bâtiment.
5. et 6. Comme cela a été mentionné plusieurs fois, aucune centralisation n'est à l'ordre du jour. Ces deux questions sont donc sans objet.

Au Grand Conseil